

# DÉNOMINATION

du « Chemin de Tivoli ».

---

Du 21 février 1934

---

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la proposition de la S. A. des immeubles B. Henneberg à la route de Saint-Georges, en date du 23 janvier 1934, concernant la dénomination d'un chemin privé qui traverse la dite propriété:

Vu le préavis favorable de la Ville de Genève, en date du 6 février 1934,  
et de la mairie de Lancy, en date du 13 février 1934;

Sur préavis du Service des Archives d'Etat;

Vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du  
9 octobre 1931;

Sur la proposition du Département des travaux publics;

Arrête :

De donner le nom de « **Chemin de Tivoli** » au chemin privé traversant la  
propriété de la S. A. des Immeubles B. Henneberg à la route de St-Georges.

Certifié conforme :

Le chancelier, Louis SOLDINI.